



Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER
Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze du mois d'avril, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux en exercice suivants :

BELVAL Jean-Noël - GLACON Paul - DHALLEINE Christophe - WAREMBOURG Noël - BAHEUX Bernard - DUPONT Ariane - HIEL Charles - ANSELIN Jérémy – CONSTANT Julie - FAVIER Bernard – FRAMMERY Jean-Pierre – DELCUSE Sébastien - BOQUET Christophe

Absents excusés : PICHONNIER Hélène (ayant donné procuration à CONSTANT Julie)

Président : VERGEOT Claude, le Maire

Secrétaire : CONSTANT Julie

Vote du Compte Financier Unique 2023 :

Monsieur le Maire présente les chiffres du Compte Financier Unique de l'année 2023 au Conseil Municipal.

Il en ressort un déficit d'investissement de 218 679,12 € ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 311 436,06 €, soit un résultat de clôture excédentaire de 92 756,94 €.

Sous la Présidence de Mr. Paul GLACON, après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CFU 2023.

Taux d'imposition 2024 :

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux actuels, à savoir :

- ☒ taxe foncière bâti : 37,22%
- ☒ taxe foncière non bâti : 45,99%
- ☒ taxe d'habitation : 18,68%

Attribution des subventions de l'année 2024 :

Après délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

- ☒ Société de pêche : 100 €
- ☒ Anciens sapeurs pompiers et veuves : 100 €

- ☒ Avotra France : 100 €
- ☒ Coopérative scolaire de Fressin : 100 €
- ☒ Société de chasse : 100 €
- ☒ Foyer rural : 200 €
- ☒ Avenir Fressinois : 560 €
- ☒ Amis du Patrimoine : 100 €
- ☒ Union Sportive Créquy Fressin : 560 €
- ☒ Comité des fêtes : 100 €
- ☒ Association du Château : 300 €
- ☒ Club de l'Amitié : 100 €
- ☒ Anciens combattants : 100 €
- ☒ APEI : 100 €
- ☒ Club badminton : 100 €

Vote du budget 2024 :

Après s'être fait présenter les propositions établies par la Commission des Finances pour le budget primitif 2024, le Conseil approuve à l'unanimité les propositions permettant l'équilibre du budget comme suit :

- ☒ Fonctionnement : 476 735,88 €
- ☒ Investissement : 826 362,30 €

Fongibilité des crédits :

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et d'investissement .

Ecusson école :

Selon la loi Peillon : « La devise de la République (liberté, égalité, fraternité), le drapeau tricolore et le drapeau européen, doivent être apposés sur les façades des écoles ».

Monsieur le Maire a donc demandé un devis à la société CMS Diffusion qui s'élève à 301,34 € HT, soit 361,60 € TTC.

L'assemblée demande de plus amples renseignements sur le blason proposé : matière, taille, ... avant de se prononcer.

Echelonnement remboursement IFSE

La trésorerie a rejeté la délibération concernant l'attribution de l'IFSE dans le cadre du RIFSEEP après avoir payé les 3 premiers mois.

Mr. Le Maire a fait le nécessaire en soumettant une nouvelle délibération devant passer au CST du CDG 62 le 15 mai 2024 pour avis.

En attendant, les agents sont tenus de restituer les sommes perçues, soit 180 € pour Rémy TAVERNIER, 102,87 € pour Perrine FRISTOT et 128,58 € pour Aurélie LAGACHE.

Le Conseil Municipal demande à ce que le remboursement soit échelonné sur 3 mois.

Accotements de la rue de la Lombardie :

A la demande des riverains, la commission des chemins se rendra sur le terrain pour étudier les problèmes d'ornières sur les accotements.

La municipalité a déjà posé des tuyaux mais cela ne semble pas suffire pour éviter l'écoulement des eaux. Il s'agit d'eau de source suite aux remontées des nappes phréatiques, et les sources sont réapparues.

Questions diverses :

- La DRAC a accepté d'augmenter sa subvention pour les vitraux de l'église.
Sa participation est donc de 50%, soit 10 483 €.
Lors de la prochaine réunion, le Conseil aura à se prononcer.
- Un emplacement définitif a été trouvé pour la pose du panneau de l'Office de Tourisme de la CCHPM.
- Une portion de la rue de l'Epaulle sera réparée sur 2 ans.
- Il faut réfléchir au changement des portes de la salle G. Delepine pour une meilleure acoustique et surtout réduire les nuisances.